



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 juin 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2008-1026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 7 MAI 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 7 mai 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2008-1027

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 23 - 33 844,23 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - 237 629,54 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 - 8 198,02 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21 - 768 787,17 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 23, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 21 et la liste des embauches numéro 21 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------------|
| Liste PA numéro 23 | Pièces de comptes à payer | 33 844,23 \$ | 2 au 6 juin 2008 |
| Liste PD numéro 23 | Pièces de comptes à payer | 237 629,54 \$ | 2 au 6 juin 2008 |
| Liste des réquisitions numéro 21 | Pièces de comptes à payer | 8 198,02 \$ | 2 au 6 juin 2008 |
| Liste des embauches numéro 21 | Embauche de personnel temporaire | 768 787,17 \$ | 26 au 30 mai 2008 |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1028 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-21 - 2 425 828,20 \$ - PÉRIODE DU 29 MAI AU 4 JUIN 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des commandes numéro C-21 d'un montant total de 2 425 828,20 \$ pour la période du 29 mai au 4 juin 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1029 **VENTE POUR TAXES 2008 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS**

CONSIDÉRANT QUE le comité a pris connaissance, le 20 mars 2008, de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires des problèmes d'enregistrement pour une propriété :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

Dossiers non signifiés :

- 5332-45-5097
- 5429-53-7321
- 5432-57-1182
- 6231-57-2581 015
- 6439-51-8508
- 6639-23-7471-168
- 7139-23-7759
- 7240-90-0955
- 7340-74-9462 044
- 7440-22-1553
- 9043-35-0674

Dossier retiré pour autres procédures :

- 5135-62-0590

Adoptée

CE-2008-1030* **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2008 - ASSOCIATION DU MÉRITE HULLOIS - 8 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 14 mai 2008, ont pris connaissance de la demande de soutien de l'Association du Mérite hullois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser la somme de 8 000 \$ à l'Association du Mérite hullois dans le cadre du programme d'aide financière pour leurs performances 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 8 000 \$ à l'Association du Mérite hullois, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|---|
| 70046-971 | 8 000 \$ | Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1031

PARTICIPATION DE TROIS MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE À L'ÉCOLE D'ÉTÉ 2008 DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a comme mandat de transmettre au conseil municipal toute recommandation touchant la planification, le développement et l'amélioration de la qualité de vie des adolescents;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission a pour objectif d'assurer son rayonnement et celle de la jeunesse gatinoise sur la scène municipale, provinciale et nationale en participant à divers forums et colloques touchant la jeunesse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la participation de messieurs Jocelyn Leblanc-Courchaine, Cédric Tessier et de madame Carine Gosselin-Papadopoulos, membres de la Commission jeunesse, à l'École d'été 2008 de l'Institut du Nouveau Monde.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues pour cette participation à l'École d'été 2008 de l'Institut du Nouveau monde sur présentations de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence de 2 654 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------|--|
| 71127-311-58133 | 2 654 \$ | Commission jeunesse - Congrès et colloques |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|----------|--|
| 71127-999 | 2 654 \$ | | Commission jeunesse - Autres |
| 71127-311 | | 2 654 \$ | Commission jeunesse - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1032

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION JEUNESSE ET D'UNE ACCOMPAGNATRICE AU CONGRÈS MONDIAL DES JEUNES DE QUÉBEC 2008

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a comme mandat de transmettre au conseil municipal toute recommandation touchant la planification, le développement et l'amélioration de la qualité de vie des adolescents;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Cansu Koç, membre de la Commission jeunesse, a été choisie parmi plus de 15 000 demandes à travers le monde;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission a pour objectif d'assurer son rayonnement et celle de la jeunesse gatinoise sur la scène municipale, provinciale et nationale en participant à divers forums et colloques touchant la jeunesse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la participation de Cansu Koç ainsi que celle d'une accompagnatrice au Congrès mondial des jeunes de Québec 2008.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues pour cette participation au Congrès mondial des jeunes du Québec 2008 sur présentations de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence de 1 090 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------|--|
| 71127-311-58134 | 1 090 \$ | Commission jeunesse - Congrès et colloques |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|----------|--|
| 71127-999 | 1 090 \$ | | Commission jeunesse - Autres |
| 71127-311 | | 1 090 \$ | Commission jeunesse - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1033

SOUMISSION 2008 SI 167 - MICRORAMA INFORMATIQUE INC. - ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS PORTABLES - SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 30 483,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Microrama Informatique inc., 99, rue Édouard-Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7 pour la fourniture de 14 micro-ordinateurs portables pour un montant total de 30 483,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 mai 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 18-70002-001-58135 | 29 132,73 \$ | Équipements informatiques - Équipements |
| 04-13493 | 1 350,30 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1034

AUTORISER BELL CANADA À RÉALISER DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE POTEAUX ET D'UNE LIGNE DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR LE BOULEVARD MALONEY EST, ENTRE LA RUE DES SABLES ET L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réaménagement du boulevard Maloney Est sont prévus en 2008, entre la rue Joseph-Roy et l'avenue du Cheval-Blanc;

CONSIDÉRANT QU'il y a des infrastructures routières et cyclables projetées sur le côté nord de la route actuelle;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déplacement d'une ligne de distribution électrique, de télécommunication et de câblodistribution sont projetés sur le boulevard Maloney Est dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Maloney Est – phase 1;

CONSIDÉRANT QUE cette ligne de distribution électrique, de télécommunication et de câblodistribution doit être déplacée avant le début des travaux de réaménagement du boulevard Maloney Est – phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Bell Canada à réaliser des travaux de déplacement de poteaux et d'une ligne de télécommunication sur le boulevard Maloney Est, entre la rue des Sables et l'avenue du Cheval-Blanc, et s'engage à rembourser les coûts réels engendrés pour les travaux pour un montant global estimatif de 30 231,31 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30460-007-58136 | 28 892,16 \$ | Boulevard Maloney - Réaménagement - Utilités publiques |
| 04-13493 | 1 339,15 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1035

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA RUE LAURIER ENTRE LES RUES LAVAL ET EDDY - 11 168,99 \$ - DESSAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-622 en date du 27 avril 2005, adjugeait le contrat à la firme Dessau-Soprin inc. pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de « Reconstruction de la rue Laurier, entre les rues Laval et Eddy » au montant de 252 479,88 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE deux délégations de pouvoir (DP 43488 et DP 59617) totalisant 20 841,39 \$, incluant les taxes, ont été approuvées pour des honoraires professionnels supplémentaires lors de la reconstruction de la rue Laurier, entre les rues Laval et Eddy;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau a transmis à la Ville de Gatineau un ajustement additionnel pour les honoraires professionnels supplémentaires au montant de 11 168,99 \$, incluant les taxes, pour la surveillance de la construction du sentier récréatif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les deux délégations de pouvoir numéros 43488 et 59617 autorisant un montant total de 20 841,39 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 11 168,99 \$, incluant les taxes, à la firme Dessau inc. (anciennement Dessau-Soprin inc.) dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Laurier, entre les rues Laval et Eddy – Contrat C-04-167.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30122-013-58137 | 10 674,24 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage - Rue Laurier |
| 04-13493 | 494,75 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|--------------|---|
| 06-30122-014 | 10 674,24 \$ | | Réfection et aménagement du réseau routier - Mur - Rue Laurier |
| 06-30122-013 | | 10 674,24 \$ | Réfection et aménagement du réseau routier - Pavage - Rue Laurier |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1036

SOUMISSION 2008 SP 047 - ÉQUINOXE JMP - 6369472 CANADA INC. - REMPLACEMENT D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE - RUE JAMES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 724 273,76 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équinoxe JMP/6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur la rue James, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 724 273,76 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 avril 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-01070-003-58138 | 230 000,00 \$ | Drainage et remplacement d'aqueduc - Centre-ville - Pavage - Autres - Avenue de Buckingham |
| 06-30334-001-58139 | 252 000,00 \$ | Réseau routier - Réseau routier |
| 06-30384-026-58140 | 210 190,75 \$ | Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue James |
| 04-13493 | 32 083,01 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1037

SOUSSION 2008 SP 104 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 230 725,33 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DU VERSANT ET DE BELLEVUE - SIMON RACINE, JOSEPH DE SYLVA ET RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 26 mai 2008, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003, à savoir :

Parc Émard

Les Entreprises Formes et Jeux PEB inc., 3249, avenue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2 au montant total de 58 026,75 \$, incluant les taxes.

Parc Vignan

ABC Récréation ltée, 3581, rue d'Argenteuil, Terrebonne, Québec, J6Y 1V3 au montant total de 79 415,29 \$, incluant les taxes.

Parc D'Aoust

Les Industries Simexco inc. 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2 au montant total de 93 283,29 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 18-80001-013-58141 | 89 151,14 \$ | Plan quadriennel des parcs - Parc D'Aoust |
| 18-80001-015-58142 | 75 897,45 \$ | Plan quadriennel des parcs - Parc Vignan |
| 18-80001-014-58143 | 55 456,35 \$ | Plan quadriennel des parcs - Parc Émard |
| 04-13493 | 10 220,39 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1038

SOUSSION 2008 SP 143 - LES PRODUITS ET SERVICES AQUALITÉ - ACHAT DE FILTRES ET DE SYSTÈMES ULTRAVIOLETS POUR PISCINES - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 85 784,99 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les produits et services Aqualité, 3765, boulevard du Tricentenaire, Montréal, Québec, H1B 5W3 pour la fourniture seulement de trois filtres et la fourniture et l'installation de deux systèmes ultraviolets pour piscines pour un montant total de 85 784,99 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 mai 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30250-002-58144 | 53 500,00 \$ | Piscine intérieure - Aylmer - Équipements |
| 18-70039-001-58145 | 24 271,87 \$ | Réfection des piscines (Masson-Angers et Hull) - Piscine Sauvageau |
| 04-13493 | 3 800,00 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 4 213,12 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-------------|-------------|---|
| 06-30250-001 | 4 911,64 \$ | | Piscine intérieure - Aylmer - Construction |
| 06-30250-002 | | 4 911,64 \$ | Piscine intérieure - Aylmer - Équipements |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1039 **SUBVENTION DE 400 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE - 20 JUIN 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de madame Julie Payer Lafrance, agente de développement, 15, rue Buteau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1V4, à titre de subvention pour l'événement Le Relais pour la vie qui aura lieu le 20 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11418-972 | 100 \$ | Marc Bureau - Maire - Subventions |
| 11412-972 | 50 \$ | Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions |
| 11411-972 | 50 \$ | Luc Angers - Des Promenades - Subventions |
| 11407-972 | 100 \$ | Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions |
| 11404-972 | 100 \$ | Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1040 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE TEMPLETON - 28 JUIN 2008 - 80 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par l'Association récréative de Templeton le 28 juin 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre de l'Association récréative de Templeton, à l'attention de monsieur Georges Smith, 13, rue du Curé-Labelle, Gatineau, Québec, J8P 1X7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11410-972 | 80 \$ | Denis Tassé - Des Riverains - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1041 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS - 9 JUILLET 2008 - 175 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité organisée par Les Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais le 9 juillet 2008.

De plus, ce comité autorise monsieur le maire Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de Les Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais, 379-B, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec J9A 1M48 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11418-972 | 50 \$ | Marc Bureau - Maire - Subventions |
| 11411-972 | 125 \$ | Luc Angers - Des Promenades - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1042 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - 18 AOÛT 2008 - 175 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité organisée par le Fonds régional de solidarité FTQ et le cabinet d'avocats Legault Roy au profit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais le 18 août 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, à l'attention de madame Ghislaine Mineault, Legault Roy, 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau, Québec, J8T 8B7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|--|
| 11411-972 | 175 \$ | Luc Angers - Des Promenades - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1043 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR TOURISME OUTAOUAIS - 21 AOÛT 2008 - 140 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par Tourisme Outaouais le 21 août 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 140 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|---------|---|
| 11414-972 | 140 \$ | Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1044 **CESSION DE CRÉANCE EN FAVEUR DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DU DROIT DE RACHAT DE L'IMMEUBLE FORMÉ DU LOT 2 937 027 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 juin 2007, la compagnie 4169654 Canada inc. était propriétaire du lot 2 937 027 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est portée adjudicataire du lot 2 937 027 au cadastre du Québec lors de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier tenue le 14 juin 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 531 de la *Loi sur les cités et villes*, l'immeuble vendu pour taxes peut être racheté par le propriétaire durant l'année qui suit la date d'adjudication;

CONSIDÉRANT QUE le greffier spécial de la Cour supérieure a rendu jugement sur l'état de collocation dans cette affaire le 13 mai 2008 et qu'il y est indiqué un solde à verser au propriétaire de 42 362,35 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas reçu la somme qui lui revient en vertu du jugement précité et qu'il désire se prévaloir de son droit de rachat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cession de créance de la compagnie 4169654 Canada inc. en faveur de la Ville de Gatineau pour valoir paiement dans le cadre de l'exercice du droit de rachat de sa propriété formée du lot 2 937 027 au cadastre du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la cession de créance.

Adoptée

CE-2008-1045*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-588 - MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-452 en date du 22 avril 2008, acceptait la création de deux postes d'agent de prévention (postes numéros INC-BLC-009 et INC-BLC-010 au plan d'effectifs des pompiers);

CONSIDÉRANT QUE le titre des postes auraient dû se lire préventionniste au lieu d'agent de prévention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-588 en date du 16 avril 2008 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-452 en date du 22 avril 2008 afin de corriger le titre des postes d'agents de prévention pour préventionnistes au Service de sécurité incendie.

En conséquence, le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de sécurité incendie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22300-112 – Prévention des incendies – Réguliers – Pompiers.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1046

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-1345

RETRAITE DE MESDAMES LOUISE SANSCARTIER ET CLAIRE LYRETTE ET MESSIEURS PIERRE SAUMURE, RICHARD BEAUCHAMP, SERGE PÉRIARD, CHARLES LEBLANC ET FRANÇOIS CANUEL - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Louise Sanscartier et Claire Lyrette ainsi que messieurs Pierre Saumure, Richard Beauchamp, Serge Périard, Charles Leblanc et François Canuel ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite :

| NOM DE L'EMPLOYÉ | SERVICE | ANNÉES DE SERVICE | DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE |
|---|--|-------------------|--------------------------------|
| Louise Sanscartier, commis spécialisé | Service de police | 30 ans et 6 mois | 1 ^{er} juin 2008 |
| Claire Lyrette, technicienne en documentation | Service des arts, de la culture et des lettres - Module de la culture et des loisirs | 32 ans | 1 ^{er} juillet 2008 |
| Pierre Saumure, agent d'approvisionnement | Service des finances - Module de l'administration et des finances | 32 ans et 3 mois | 1 ^{er} juin 2008 |
| Richard Beauchamp, agent | Service de police | 36 ans et 8 mois | 1 ^{er} juillet 2008 |
| Serge Périard, chargé d'équipe | Module des infrastructures et de l'environnement | 30 ans et 10 mois | 1 ^{er} juillet 2008 |
| Charles Leblanc, capitaine | Service de police | 29 ans | 1 ^{er} septembre 2008 |
| François Canuel, ouvrier de réseau | Service des opérations de terrain - Module des infrastructures et de l'environnement | 30 ans et 10 mois | 1 ^{er} septembre 2008 |

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Louise Sanscartier et Claire Lyrette ainsi qu'à messieurs Pierre Saumure, Richard Beauchamp, Serge Périard, Charles Leblanc et François Canuel leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1047
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-1297

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SHIRLEY GLAZER
AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU SURPLUS D'ACTIFS ET AU MAGASIN - SECTION
DE L'INVENTAIRE ET DE L'APPROVISIONNEMENT - DIVISION DE
L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) au surplus d'actifs et au magasin à la Section de l'inventaire et de l'approvisionnement de la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-070 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Shirley Glazer au poste de préposée au surplus d'actifs et au magasin à la Section de l'inventaire et de l'approvisionnement de la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Shirley Glazer est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Shirley Glazer sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1048

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME JULIE LAVOIE AU POSTE DE
COORDONNATRICE DE PROJETS - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS -
MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT le prêt de service de monsieur Guy Tousignant à titre de chargé de projets, complexe sportif;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement de remplacer monsieur Guy Tousignant afin d'assurer la poursuite des dossiers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Julie Lavoie au poste de coordonnatrice de projets au Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres), du 7 juillet 2008 au 31 janvier 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-115 – Projets immobiliers – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1049 **MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 100109**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2008 le pompier 100109 a refusé un travail assigné, soit la formation du programme de visites résidentielles;

CONSIDÉRANT la déclaration du pompier 100109 lors de l'enquête disciplinaire du 21 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement de deux jours à l'employé 100109.

Les dates de suspension seront déterminées par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-1050 **MESURES DISCIPLINAIRES - EMPLOYÉS 107231, 104165 ET 105357**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2008 les pompiers 107231, 104165 et 105357 ont refusé un travail assigné, soit la formation du programme de visites résidentielles;

CONSIDÉRANT les déclarations des pompiers 107231, 104165 et 105357 lors de l'enquête disciplinaire du 12 mai 2008;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une journée aux employés 107231, 104165 et 105357.

La date de suspension sera déterminée par le directeur du Service de sécurité incendie en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-1051
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-1287

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE CHABOT AU POSTE DE CHEF DE SECTION - PLANIFICATION DE LA MAIN D'OEUVRE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à afficher le poste chef de Section – planification de la main d’œuvre au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-CAD-004 au plan d’effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l’engagement à l’essai et la permanence de madame Isabelle Chabot au poste de chef de section – planification de la main d’œuvre au Service des ressources humaines.

Madame Isabelle Chabot sera assujettie à une période d’essai de 12 mois. Sa date d’entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Isabelle Chabot sera assujettie à l’ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l’exception de l’article K. Elle bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

Le salaire de madame Isabelle Chabot est établi à la classe 5, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Madame Isabelle Chabot bénéficiera d’une allocation automobile de 3 280 \$ annuellement.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d’essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d’emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l’organigramme du Service des ressources humaines et la politique salariale des employés cadres, en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1052

MUTATION À L’ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MANON BÉLANGER AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS EN PLANIFICATION - DIVISION DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE - MODULE DE L’URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chargé(e) de projets en planification à la Division de la planification du territoire du Module de l’urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-033 au plan d’effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l’essai et la permanence de madame Manon Bélanger au poste de chargée de projets en planification à la Division de la planification du territoire du Module de l’urbanisme et du développement durable.

Madame Manon Bélanger est assujettie à une période d’essai de trois mois et sa date d’entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Manon Bélanger sera celui de la classe 12, 6^e échelon de l’échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – Division de la planification du territoire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1053 CONTRAT DE SERVICES - FIRME ODOTECH INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a intenté une poursuite judiciaire contre les compagnies Axor Experts Conseils inc., Mésar/Environair inc., Norclair inc. et AXA Assurances inc., tel qu'autorisée par le comité exécutif du 12 septembre 2007 par la résolution numéro CE-2007-1332;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de services, par la résolution numéro CE-2007-1331 en date du 12 septembre 2007, à la firme Odotech inc. afin de bénéficier de leur expertise en vue de la préparation de ce dossier pour un montant total de 60 000 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des frais additionnels de 18 761,82 \$, incluant les taxes, pour la préparation de l'expertise par la firme Odotech inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les frais supplémentaires du contrat de services d'un montant de 18 761,82 \$, incluant les taxes, à la firme Odotech inc., 3333, chemin Queen-Mary, bureau 301, Montréal, Québec, H3V 1A2.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|--------------|--|
| 12200-411-58146 | 17 930,73 \$ | Affaires juridiques - Services professionnels et génie |
| 04-13493 | 831,09 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1054 SUSPENSION DES PERMIS D'ALCOOL POUR SO SETO, FAISANT AFFAIRES SOUS LA DÉNOMINATION SOCIALE DE RESTAURANT JARDIN DE BAMBOO - 87, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-85 en date du 23 janvier 2008, autorisait les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer pour des motifs apparents devant la Régie des alcools, des courses et des jeux, une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool du titulaire;

CONSIDÉRANT QUE l'audition pro forma de la requête en suspension ou révocation était prévue les 12 et 13 juin 2008 à Hull;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire s'engage à signer un engagement volontaire l'obligeant à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le contrôle, la paix et le bon ordre dans son établissement, ses dépendances (notamment le et/ou les stationnement(s) utilisé(s) par ses clients) et le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une proposition de règlement qui est la suivante :

- suspension des trois permis d'alcool de l'établissement pour une période de sept jours;
- fermer l'établissement à compter de 1 h du matin pour une période additionnelle de trente-huit jours;
- désistement par le titulaire de son permis de bar avec autorisation de danse et spectacles sans nudité.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est dans le meilleur intérêt de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de règlement ci-dessus énoncée et autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou leur mandataire à signer tout document donnant suite à la proposition.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce , jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1055

SUSPENSION DU PERMIS D'ALCOOL POUR 9104-5070 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LA DÉNOMINATION SOCIALE DE LA WARTA (LA PETITE GUEULE) - 1134, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1434 en date du 3 octobre 2007, autorisait les procureurs de la Ville de Gatineau à déposer pour des motifs apparents devant la Régie des alcools, des courses et des jeux, une requête en suspension ou révocation du permis d'alcool du titulaire;

CONSIDÉRANT QUE l'audition pro forma de la requête en suspension ou révocation était prévue le 9 juin 2008 à Hull;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire s'engage à signer un engagement volontaire l'obligeant à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le contrôle, la paix et le bon ordre dans son établissement, ses dépendances (notamment le et/ou les stationnement(s) utilisé(s) par ses clients) et le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une proposition de règlement qui est la suivante :

- suspension du permis d'alcool de l'établissement pour une période de quarante-cinq jours;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est dans le meilleur intérêt de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de règlement ci-dessus énoncée et autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou leur mandataire à signer tout document donnant suite à la proposition.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2008.

Adoptée

CE-2008-1056

**MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À ENTREPRENDRE DES
POURSUITES DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC - CADASTRES
NUMÉROS 0610-3-22B-1-70 ET 0610-0610-3-22B-1-72 - 335 ET 343, RUE DE
SAUTERNES - CADASTRE NUMÉRO 3-25-5 - 0, BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT
ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Gauthier et/ou 3784410 Canada inc., faisant affaires sous Démolition Outaouais et/ou Construction Janré, entreposent ou ont entreposé illégalement des matériaux aux immeubles situés au 0, boulevard Gréber, adjacent au 1148, boulevard Gréber, cadastre numéro 0610-3-25B-5, lequel fait partie de la zone H-05-032, aux 335 et 343, rue de Sauternes, cadastres numéros 0610-3-22B-1-70 et 0610-3-22B-1-72, lesquels font partie de la zone H-05-173 dont l'affectation principale est réservée uniquement à l'habitation de type familial (h1) et probablement à d'autres adresses encore inconnues, et ce, à l'encontre de plusieurs dispositions de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception d'un avis de la Ville de Gatineau, monsieur Éric Gauthier et/ou 3784410 Canada inc., faisant affaires sous Démolition Outaouais et/ou Construction Janré ont déplacé les conteneurs situés au 0, boulevard Gréber, adjacent au 1148, boulevard Gréber, et les ont entreposés aux 335 et 343, rue de Sauternes et que suite à un nouvel avis, les conteneurs ont été une nouvelle fois déplacés possiblement dans une zone résidentielle;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une inspection effectuée le 10 janvier 2008 au 0, boulevard Gréber par la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau, un avis d'infraction a été signifié aux contrevenants par huissier, le 15 janvier 2008, les informant des diverses infractions commises, notamment : avoir entreposé illégalement des conteneurs à rebuts sur des terrains vagues, avoir déposé des matières nuisibles et avoir accumulé des matériaux de construction qui ne sont pas incorporés ou destinés à être incorporés à une construction, ce qui contrevient au règlement de zonage numéro 502-2005 et au règlement numéro 43-2003 portant sur les nuisances sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau leur a demandé de se conformer aux règlements, soit de cesser immédiatement tout entreposage, de retirer tous les conteneurs et de procéder au nettoyage des immeubles dès la réception de l'avis;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'inspections effectuées les 7 et 21 avril 2008, aux 335 et 343, rue de Sauternes, des avis et des constats d'infraction ont été signifiés aux contrevenants pour les mêmes infractions précédemment énumérées les avisant de se conformer au règlement de zonage numéro 502-2005 et au règlement de nuisances numéro 43-2003;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Gauthier et/ou 3784410 Canada inc., faisant affaires sous Démolition Outaouais et/ou Construction Janré ont ignoré les directives de la Ville de Gatineau et qu'un avis final a été signifié le 25 avril 2008, les avisant que le dossier sera déposé à nos procureurs;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau considère que cette situation nuit au voisinage et constitue un cas d'abus important de non-respect de la réglementation municipale et recommande que la Ville de Gatineau entreprenne des procédures légales auprès de la Cour supérieure du Québec relativement aux différentes infractions commises :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques d'entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires contre monsieur Éric Gauthier et/ou 3784410 Canada inc. faisant affaires sous le nom Démolition Outaouais et/ou Construction Janré.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif